



HAL
open science

Sacré ramadan: centralité d'une expérience religieuse collective

Ward Vloeberghs, Ellen van de Bovenkamp

► **To cite this version:**

Ward Vloeberghs, Ellen van de Bovenkamp. Sacré ramadan: centralité d'une expérience religieuse collective. Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud. Le Maroc au présent: d'une époque à l'autre, une société en mutation, , pp.773-781, 2015, 978-9954-0-3620-4. halshs-01300844

HAL Id: halshs-01300844

<https://shs.hal.science/halshs-01300844>

Submitted on 14 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ward Vloeberghs & Ellen van de Bovenkamp

Sacré ramadan : centralité d'une expérience religieuse collective

Dupret et al. (2016), *Le Maroc au présent*, Casablanca : Fondation Abdel-Aziz Al Saoud

Fin août 2012, la presse nationale marocaine rapportait la condamnation d'un jeune homme à trois mois de prison ferme pour avoir publiquement et sciemment rompu le jeûne dans la médina de Rabat. Habituellement, le régime marocain est soucieux de présenter le Maroc comme une terre d'accueil historiquement ouverte et tolérante. Au-delà d'une fermeté délibérée de la part des autorités judiciaires, ce fait divers, largement repris par les médias internationaux, souligne un large consensus sociétal autour de la sacralité du mois de ramadan.

En quoi consiste ce consensus ? Comment expliquer l'apparente sévérité d'un tel verdict ? Comment comprendre ce qui peut sembler une position juridique particulièrement rigide à l'aube du XXIème siècle ? Que penser de la relative absence de sympathie explicite à l'intérieur du pays envers ce jeune homme qui a transgressé la norme sociétale ? Tenter un début d'explication à ces interrogations revient à poser la question du statut du ramadan au Maroc et, a fortiori, à explorer comment ce mois sacré est vécu sous le règne de Mohammed VI.

Le ramadan au Maroc...

Même si le jeûne du ramadan est accompagné d'une multitude de rites secondaires, l'abstinence en reste le noyau : entre le lever et le coucher de soleil, on ne boit ni ne mange, on ne fume pas et on se prive de rapports sexuels. Au Maroc, une majorité semble d'accord pour jeûner pendant le ramadan ou, tout du moins, pour observer la norme en mangeant ou buvant en cachette. De nombreux Marocains admettront qu'il leur est arrivé de tricher pendant ce mois, mais de telles entorses forment les exceptions confirmant une règle solidement ancrée.

Pendant tout un mois, le pays entier adapte un même rythme de vie. A la fin de l'après-midi, la capitale est déserte. Pas une voiture, plus de tramway, les bus sont à l'arrêt. Seul un piéton perdu ou un taxi pressé se précipite sur les boulevards géants, vides. Un silence assourdissant règne. Pourtant, peu auparavant, les rues de l'ancienne ville de Rabat ressemblaient encore à une ruche. Hommes, femmes et enfants se bouscuaient devant les étals des marchands sur lesquels des piles de dattes et de gâteaux mielleux rivalisaient. Juste en dehors de la muraille, les vendeurs de jus d'orange étaient assiégés.

Peu avant l'heure de la rupture du jeûne, l'odeur de la *harira*, la soupe nourrissante que l'on mange les soirs du ramadan, se répand dans les rues. On aperçoit le doux bourdonnement des moulinex pressant des cocktails de fruits à grand débit. Au moment où il fait si sombre qu'on ne peut plus distinguer un fil blanc d'un fil noir, des coups de canon retentissent. S'ensuit l'appel à la prière du muezzin. Quelques minutes plus tard, on entend le tintinnabullement des couverts et des couvercles par les fenêtres ouvertes. Les rues resteront désertes pendant encore une heure ou deux, le temps de savourer et digérer le *ftour*, le repas par lequel on rompt le jeûne, et de regarder la nouvelle émission de la série télévisée spécialement conçue pour l'occasion. Pendant le ramadan, les chaînes nationales remplacent les séries habituelles de fabrication turque ou latino-américaine par une série purement marocaine, dans laquelle figurent à grand frais les stars de l'écran les plus appréciées du public.

La télévision reste allumée pendant que la famille se serre autour de la table, garnie outre de la harira, de fruits, d'œufs, de verres de lait, de jus et, pour les familles plus aisées, de crêpes, gâteaux et autres délices raffinés. Des thermos de café sont également présents, question de chasser la fatigue d'une journée de jeûne. Ce n'est que tard le soir que les rues se remplissent à nouveau - au moins pendant ces années où le ramadan tombe en été et où les jours sont longs. Pendant les soirées de ramadan, les rues sont bien plus vivantes que d'habitude. Les magasins rouvrent quelques heures encore et les cafés ne désemplissent que tard dans la nuit. L'ambiance joyeuse fait vite oublier l'inertie de la journée, souvent longue pour ceux qui se lèvent à la pointe du jour pour le *shour*, le petit-déjeuner consommé entre l'aube et l'aurore. Les attitudes introverties se muent en une gaieté extravertie. Le soir, on rattrape. Les plaisirs charnels, sujets d'interdiction diurne, ont une attirance plus forte pendant les soirs du ramadan. La chasteté, qui interdit trop de rapprochement entre hommes et femmes pendant la journée, semble disparaître complètement une fois la nuit tombée. Pour beaucoup de filles marocaines, c'est uniquement pendant le ramadan qu'elles peuvent se promener librement dans les rues le soir –et elles s'en donnent à cœur joie.

Une norme peu contestée

L'article 222 du code pénal stipule qu'il est interdit de manger, boire ou fumer en public, en plein jour, pendant le mois sacré. Introduite à l'époque coloniale, cette mention légale vise à préserver l'ordre public. Dès la fin des années 1950, peu après l'indépendance, il y eut une initiative estudiantine contestant cette légalisation. Des initiatives contestatrices de ce genre resurgissent de temps en temps mais restent somme toute marginales. En 2010, l'action de quelques jeunes Marocains du Mouvement Alternatif pour les Libertés Individuelles (MALI) – un nom contrastant avec le faible nombre de membres du 'mouvement' - pour contester l'article 222 lors d'un « dé-jeûner sur l'herbe », a reçu une attention démesurée de la part des autorités marocaines et des médias nationaux et internationaux. Il en fut de même avec l'appel Masayminch – 'Ne jeûnons pas', deux ans plus tard. Ces actions ont suscité des réactions négatives ou indifférentes du grand public.

Si bon nombre de Marocains développent des stratégies de contournement (soit en assouvissant leurs besoins discrètement soit en quittant carrément le pays afin d'échapper aux lourdeurs du contrôle social), une majorité des Marocains semble se réjouir dès le mois de *chaaban*, précédant le ramadan, de vivre à nouveau l'ambiance spéciale du mois sacré. Pour l'observateur non averti, les habitudes adoptées dans le ramadan peuvent avoir l'air paradoxale, une multitude de contrastes qui se recourent et s'enchevêtrent. Il y a une contradiction apparente entre piété et consumérisme et entre abstinence et abondance. Mais ce sont justement ces contrastes qui marquent la place toute particulière qu'occupe le ramadan dans le royaume chérifien, et qui pimentent l'ambiance durant ce mois festif.

Une ambiance incomparable

Comme dans les autres pays musulmans, l'expérience marocaine du ramadan est d'abord et avant tout un exercice qui passe par le ventre. Il s'agit donc de manière non négligeable d'une affaire culinaire. Bien que la harira soit consommée tout au long de l'année, son statut de soupe préférée provient en très large partie de l'ambiance et des circonstances particulières qui prévalent à l'instant de la rupture du jeûne pendant le mois de ramadan.

Ceci étant, la mise à l'épreuve de l'estomac n'a de sens que si l'on considère ces pratiques comme une injonction à la purification corporelle et, idéalement, spirituelle. L'abstention des faiblesses humaines (tabac, alcool, sexe, injures, ...) ne prend de sens que si l'on est conscient qu'ils ont pour but une attention accrue pour l'ordre divin. La sensibilité religieuse est clairement plus élevée pendant le mois sacré. Hommes et femmes portent des vêtements plus modestes – du moins pendant la journée - et la plupart des femmes s'abstiennent de maquillage. Pendant un mois entier, il n'y a pas d'harcèlement sexuel dans les rues. Des hommes qui ont l'habitude d'aller seulement à la mosquée le vendredi s'y déplacent maintenant chaque soir pour assister au *tarawih*, les prières congrégationnelles nocturnes. Notamment les *tarawih* à la mosquée Hassan II de Casablanca, récités par l'imam Omar El Qzabry, jouissent d'une popularité énorme. Des images télévisées montrent des hommes pleurant d'émotion durant ces prières.

Une nuit est toute singulière. La Nuit du Destin, *laylat al-qadr*, un élément structurant du ramadan. Cette nuit bénie, qui tombe la nuit du 27^e jour du mois, commémore la nuit pendant laquelle le Coran aurait été révélé au Prophète à travers les cinq premiers versets de la sourate al-'Alaq (parfois : sourate al-Iqraa). C'est pendant cette nuit-là, croit-on, que Dieu décidera du destin des croyants. Ce soir est hors du commun. Outre les prières, on multiplie les actes de générosité et toute autre action permettant d'accumuler les mérites religieux (*ajr* ou *hasanât*). Beaucoup passent la nuit entière à la mosquée pour une veillée religieuse. Laylat al-qadr est aussi l'occasion de familiariser les enfants aux joies du mois de jeûne. Beaucoup d'enfants font une première tentative du jeûne, ce jour-là, et l'on fête cet exploit. S'ils en ont les moyens, les parents offrent caftan ou djellaba et babouches à leurs enfants, avant de faire la queue pour une séance-photo.

Une fête nationale et nationaliste ?

A plusieurs échelles, un mois entier de fêtes a des conséquences économiques significatives. Le mois du ramadan est le mois le plus cher de l'année pour les ménages. C'est notamment le prix des tomates, ingrédient incontournable de la harira, qui augmente sensiblement dans les jours précédant le ramadan, mais d'autres denrées comme les légumes, farine et œufs sont également à la hausse. L'Etat n'en profite pas, au contraire. Par souci de sécurité nationale et de stabilité économique, le gouvernement tente de combattre la spéculation des prix en s'assurant que les dépôts soient bien achalandés, que le marché intérieur soit bien approvisionné et que les produits nécessaires à la préparation des mets ramadanesques restent abordables pour tous. Si les marchands de fruits et légumes s'activent pendant tout le ramadan, quasiment tous les autres secteurs du pays souffrent d'une baisse de productivité. Les horaires de travail sont adaptés pendant toute la durée du mois : banques, ministères et négoce commencent une heure plus tard et finissent une heure, voire quelques heures, plus tôt.

Cependant, l'Etat y gagne aussi. Au Maroc, où le Palais renforce systématiquement son pouvoir à travers la Commanderie des croyants, il n'y a qu'un pas du fait religieux à l'évènement politique. Dès le début du mois sacré, les oulémas marocains étalent leur pouvoir en décidant, à travers une observation de la nouvelle lune à l'œil nu, quel jour le Maroc commencera le jeûne. De nombreuses fois, les Marocains ont entamé le jeûne un jour plus tard que leurs voisins algériens ou arabes. Ainsi, et bien qu'il puisse y exister des réticences à cette tendance, le ramadan n'est pas seulement un moyen de renforcer le sentiment d'appartenance religieuse, mais aussi d'opérer une démarcation qui met en exergue l'appartenance nationale.

Contrairement à la plupart des autres commémorations, on utilise le calendrier hégirien lunaire pour commémorer l'anniversaire de la mort de Mohammed V, survenu le 10 ramadan 1380, plutôt que le calendrier solaire grégorien (selon lequel Mohammed V est mort le 26 février 1961). L'anthropologue Marjo Buitelaar observe qu'en commémorant sa mort pendant le ramadan, on peut facilement lier les sentiments d'appartenance évoqués par le jeûne aux sentiments nationaux. Ce qui renforce le lien historique entre la religion et la dynastie marocaine.' (Buitelaar 2002, p. 87) En d'autres termes, ce rituel du pouvoir permet d'associer le ramadan à un élément fondamental de la monarchie.¹

Cet usage politique du calendrier se manifeste également à travers le décalage horaire civil décrété pendant le ramadan et qui peut servir non seulement à rendre moins pénible l'exercice du jeûne (en avançant artificiellement l'heure de la tombée de la nuit) mais aussi à instaurer une synchronisation générale des activités sur la totalité du territoire national au courant de ce mois inviolable. Vivre au rythme de la religion devient ainsi aussi une vie au rythme du pouvoir central, malgré les conséquences parfois peu commode pour les partenaires internationaux commerciaux.

Le pouvoir du roi s'en trouve également consolidé par le biais de la Commanderie des croyants : les canons qui annoncent la rupture du jeûne sont ceux du palais royal. C'est également le souverain qui offre des *iftars* aux invités de marque comme aux nécessiteux, une pratique largement émulée. Pendant plusieurs soirs du ramadan, Mohammed VI préside les conférences hassaniennes, des leçons magistrales instaurées, comme leur nom l'indique, par feu son père. Celles-ci portent sur un thème religieux spécifique et sont animées chaque fois par un *'alem* différent. Les croyants peuvent suivre ces enseignements à la télévision, tout comme ils peuvent y observer le monarque lorsqu'il accomplit la prière du vendredi et assiste au sermon.

Un mois de plus en plus sacré ?

De nombreux Marocains décident d'ajouter quelques jours au jeûne obligatoire en jeûnant également les six premiers jours du mois de *chawwal*, qui suit le ramadan. D'après certains hadiths, ces six jours de jeûne supplémentaire accroîtraient considérablement les bénéfices religieux (*hasanât*) des croyants. Le Prophète aurait indiqué que le profit du jeûne des trente jours de ramadan en serait multiplié par dix. L'intérêt et le suivi de cette recommandation prennent actuellement une telle ampleur qu'on peut parler d'une nouvelle mode. Les Marocains participent-ils à cet exercice de purification parce que les piliers de la foi ne sont pas toujours respectés pendant les autres mois de l'année ? Dans ce cas-là, cette prolongation du ramadan agirait comme une forme de compensation.

Le ramadan est clairement le pilier islamique le plus respecté au Maroc. Chaque année, la pression sociale pour jeûner, même si on est malade ou en voyage – deux des exceptions admises, semble s'accroître. Que quelqu'un fasse ou non ses prières quotidiennes en période ordinaire est aujourd'hui une affaire personnelle qui échappe largement au contrôle sociale. De même, il existe un certain laxisme envers les consommateurs d'alcool, en particulier en milieu urbain. Pareillement,

¹ Dans une dynamique similaire d'instrumentalisation politique du calendrier, la quatorzième commémoration (*dhikra*) de la disparition de Hassan II (intervenue le 23 juillet 1999 soit le 9 rabia ath-thani 1420) fut célébrée en 2013 le 20 février, permettant ainsi au pouvoir de contrer d'éventuels nostalgiques du mouvement du même nom, i.e. M20F.

en ville, les rapports sexuels pré-nuptiaux sont devenus tellement fréquents que l'interdiction religieuse les concernant s'érode. En revanche, ne pas jeûner pendant le ramadan est très mal vu au Maroc. A tel point que des sociologues marocains remarquent : 'Il nous a semblé risqué de demander aux Marocains s'ils jeûnaient ou non, tellement le jeûne est considéré comme le marqueur essentiel de l'islamité.' (El Ayadi et al, 2007 p.193). Une enquête sur les pratiques religieuses au Maroc, effectuée en 2006, montre en effet que 59,9% des participants considèrent que quelqu'un qui ne jeûne pas n'est pas musulman, tandis que 44,1% trouvent que ne pas jeûner est la pire des transgressions. Et même si 40,8% des participants trouvent que jeûner ou pas jeûner est une question privée, 82,7% ne voudraient pas que les restaurants et les cafés restent ouverts pour les musulmans pendant le ramadan (El Ayadi et al. 2007). Autre résultat intéressant de cette enquête, le fait que les femmes sont un peu plus sévères que les hommes à condamner les transgressions pendant le mois sacré : 64% des femmes sont d'opinion qu'une personne qui ne jeûne pas n'est pas musulmane.

Selon Buitelaar, le ramadan offre aux femmes marocaines l'occasion de manifester leur religiosité à une échelle égale aux hommes. Contrairement au rite de la prière (*salat*) par exemple, pour laquelle presque uniquement les hommes ont l'habitude de se déplacer à la mosquée, les femmes participent au même degré et avec la même intensité au fait social total qu'est le ramadan. C'est peut-être pour cela qu'elles y attachent autant d'importance. Ce même auteur remarque par ailleurs que, pendant la durée de son travail de terrain, elle était considérée comme musulmane puisqu'elle jeûnait. Bien des femmes avaient du mal à croire qu'elle réussissait à jeûner alors qu'elle n'était pas musulmane.

Des exceptions qui confirment la règle

Tout ceci montre l'importance du ramadan comme expression d'un sentiment d'appartenance. Si cette adhésion demeure implicite pendant l'année, le ramadan offre l'occasion de rendre l'opposition entre inclus et exclus de la communauté des croyants (*oumma*) plus explicite. Fait révélateur, la consommation ainsi que la vente d'alcool, tolérées pendant le reste de l'année, sont strictement prosrites durant le mois de ramadan. Marquant la transition d'une vie profane à un quotidien sacralisé, nombreux sont les croyants qui adoptent une pratique répandue mais non canonique : ils s'abstiennent de boire de l'alcool pendant les 40 jours précédant le ramadan. Ainsi, outre les contrastes, paradoxes et inversions caractéristiques du ramadan, on pourrait ajouter aux pratiques et aux observations qui rythment la vie durant ce mois un prologue et un épilogue d'abnégation.

En juillet 2012, Conseil supérieur des Oulémas adressait une *fatwa* aux athlètes de la délégation marocaine aux Jeux Olympiques de Londres. Cette fatwa permettait aux sportifs de ne pas jeûner lors des compétitions, en se basant sur le verset coranique 2:184 qui dispense malades et voyageurs de l'obligation du jeûne, tout en soulignant l'importance de rattraper les jours non jeûnés avant le mois sacré suivant. Cependant, en dépit de cet avis officiel, plusieurs athlètes ont préféré pratiquer le jeûne. Ceux qui ont choisi de ne pas jeûner ont tenu à préciser la nature des mesures prises : certains ont nourri un nécessaire pendant un an, d'autres ont alimenté 60 pauvres pendant tout le mois de ramadan.

Contrairement à l'alcool, dont la consommation hors du ramadan 'indique très rarement une faiblesse de la croyance' mais plutôt un moment de convivialité qui ne met pas l'*oumma* en danger (Ferrié 2004 : 191), le jeûne du ramadan va tellement de soi et constitue un tel socle de la vie familiale, religieuse et nationale qu'il est inconcevable et intolérable de le négliger ouvertement. De fait, la mesure dans laquelle toute la vie publique se plie aux exigences physiques et logistiques du ramadan est souvent impressionnante puisque même ceux qui n'y participent pas activement prendront soin de ne pas brusquer ceux qui pratiquent l'abstention, souvent en observant des 'rituels de convenance qui expriment des relations asymétriques' (Ferrié 2004 : 173). Selon Mounia Bennani-Chraïbi, le ramadan est une 'obligation' tellement surinvestie par rapport aux autres' que ce mois sacré est devenu au Maroc 'un fait social total' (Bennani-Chraïbi, 2000, p. 41). 'C'est l'activité qui définit l'identité islamique, plus clairement que n'importe quelle autre chose' (Buitelaar 2002, p.75).

Le pilier le mieux respecté

Les Mauritaniens font la prière, les Algériens le pèlerinage, les Libyens distribuent les aumônes, les Tunisiens disent la *shahada* et les Marocains font le ramadan, dit le maxime. Culinairement, socialement, économiquement, religieusement et politiquement, le ramadan est une expérience unique au Maroc. Cette période de l'année permet aux différents acteurs de la société d'exprimer une spécificité identique à tous les Marocains.

L'aspect culinaire, hautement valorisé dans la société marocaine, rend ce mois attractif et contribue probablement à ce que l'on en accepte les sacrifices économiques et physiques. La pratique religieuse est aiguisée durant tout le mois. Dans un Maroc où les pratiques séculaires augmentent tout comme le nombre de pratiquants qui font la prière, le ramadan a un rôle unificateur primordial. La collecte de *hasanat* supplémentaires par un jeûne prolongé libère les musulmans marocains des péchés qu'ils auraient commis pendant l'année. Une spiritualité collective renforce aussi l'identité islamique des Marocains, qui se retrouvent et se rapprochent aussi bien dans les festivités nocturnes que dans l'exercice religieux intensifié. La sacralisation croissante de ce mois, éprouvant mais gratifiant, rend la communauté des croyants plus visible que pendant le reste de l'année et marque tant l'appartenance religieuse que nationale.

Si le ramadan est coûteux pour l'Etat en raison d'une baisse de productivité et des subventions accordées aux produits de consommation de base, il y gagne au niveau de la cohésion nationale. A travers la Commanderie des croyants, le pouvoir du roi s'en trouve également consolidé. Le ramadan met donc deux dynamiques sociétales en exergue. D'une part, ce mois sert d'ascèse spirituelle, dans un contexte social où les transgressions répétées sont répandues. D'autre part, le mois sacré est un moyen par excellence pour renforcer la nation à travers l'appartenance à la communauté des croyants. Ces éléments conjugués nous permettent de mieux comprendre à quel point la société marocaine se distingue par un attachement profond à la façon spécifique de vivre le ramadan et à la centralité de cette expérience. Les Marocains qui ne jeûnent s'appliquent à ne pas attirer l'attention sur leur comportement transgressif et les quelques grincements parfois ostentatoire de progressistes auto-proclamés ne forment que l'exception qui confirme la règle. Au fil des années, le ramadan n'a cessé de gagner en sacralité.

Références

Ayadi, M. El, Rachik, H. et Tozy M. (2007), *L'islam au quotidien : Enquête sur les valeurs et les pratiques religieuses au Maroc*, Casablanca : Prologues.

Bennani-Chraïbi, M. (2000), « Le ramadan au Maroc : sacralisation et inversion » in F. Georgeon & F. Adelhah (dirs.), *Ramadan et politique*, Paris : CNRS Editions, p. 41-53.

Buitelaar, M. (2002), *Ramadan : sultan van alle maanden*, Amsterdam : Bulaaq.

Ferrié, J.-N. (2004), *La religion de la vie quotidienne chez les Marocains musulmans*, Paris: Karthala.